



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0035

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0036

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2024.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0037

N° de feuillet :

3. Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) pour l'acquisition d'équipements audiovisuels

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

communes membres, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régit par les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la fourniture et pose de matériels liés à l'acquisition d'équipements audiovisuels.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier des nouvelles consultations mises en œuvre après son adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0038

N° de feuillet :

4. Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) pour des mesures de prévention et des diagnostics amiante, plomb et légionelle

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

communes membres, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régit par les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet des prestations de diagnostics, mesures et analyses des matériaux amianté, plomb ainsi des prestations de mesures de préventions contre la légionellose dans des installations d'eau sanitaire des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier des nouvelles consultations mises en œuvre après son adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0039

N° de feuillet :

5. Etude sur l'aménagement du centre-ville : convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dernier, par délibération en date du 20 septembre 2017, avait autorisé le lancement d'une étude sur l'armature urbaine réalisée dans l'intervalle par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin.

Le CAUE du Bas-Rhin est composé d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes qui conseillent gratuitement les particuliers et qui accompagnent les maîtres d'ouvrage publics (municipalités, communautés de commune...) et privés (associations, entreprises...) pour ce qui concerne la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale de leur projet. Le CAUE est une structure d'expertise indépendante d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique et privée.

L'étude visait notamment à réaliser un zoom pré-opérationnel sur le secteur de la Mairie afin de définir un projet d'aménagement comprenant la restructuration de la Mairie, la place du Maire Wendling et de leurs environs permettant ensuite de passer à la phase réalisation.

Ce zoom ayant été en partie réalisé, il convient de le compléter sur la partie place du Maire Wendling et ses environs et recourir pour ce faire, au CAUE du Bas Rhin sur une durée de 24 mois.

Le coût global de ce complément à l'étude s'élève à 10 000 € auxquels s'ajoutent 400 € d'adhésion au CAUE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'adhésion de la commune au CAUE,
- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0040

N° de feuillet :

6. Reconduction de la dérogation sur les rythmes scolaires

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dernier avait, par délibération en date du 22 septembre 2021, notamment accepté de déroger aux rythmes scolaires fixés par le Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, et ce pour une durée de 3 années.

La semaine de cours des écoles maternelle et élémentaire s'organise actuellement sur 4 jours (du lundi au vendredi) à raison de 24h par semaine.

Il précise que le conseil d'école lors de sa réunion du 16 mai dernier, a émis un avis favorable au maintien de cette dérogation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- RECONDUIT la dérogation portant sur les rythmes scolaires selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0042

N° de feuillet :

8. Complément à la demande de subvention pour les travaux de désimperméabilisation de la cour du groupe scolaire Marelle-Moulin

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 24 janvier 2024, ce dernier avait approuvé le projet de travaux de désimperméabilisation de la cour du groupe scolaire Marelle-Moulin et autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions associées.

Or dans l'intervalle, les services du Conseil Régional du Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace ont indiqué que la commune est également éligible à leurs dispositifs de subvention.

Il est dès lors envisagé de solliciter en complément des fonds disponibles du Conseil Régional du Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le taux de subvention escompté s'élève à 20 % au titre de la Région Grand Est et 10 % au titre de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace susceptibles de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0043

N° de feuillet :

9. Cession de parcelles à la SCCV Schweighouse Krautgarten - Groupe Boule

Madame Elodie JAUTZY-RUSSEL et Monsieur Dany ZOTTNER, Adjointes au Maire, rappellent aux membres du Conseil Municipal que la commune avait été sollicitée en 2022 par le Groupe Boule, promoteur immobilier,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

en vue de réaliser sur des propriétés communales et des propriétés privées situées en majorité en zone Ub, une opération de construction immobilière en proximité de la rue des Choux-Fleurs et de la rue des Jardins aux lieudits Birkenwaeldel et Krautgarten.

Par délibérations en date des 19 novembre 2022 et 24 mai 2023, le Conseil Municipal avait approuvé la préemption par l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace puis le rachat par la commune des parcelles section 50 n°178 et section 51 n°320 situées dans le secteur en vue d'y implanter des logements sociaux.

Après entretiens avec le Groupe Boule, le futur projet consiste en la réalisation d'une voirie reliant la rue des Choux-Fleurs et la rue des Jardins et la construction de 4 bâtiments destinés soit à de l'accession à la propriété soit à Domial.

Les bâtiments se déclinent en :

- le 1^{er} bâtiment situé en proximité immédiate de la rue des Choux-Fleurs : 11 logements aidés (7 logements de type PLUS et 4 de type PLAI)
- le 2^{ème} bâtiment : 10 logements en accession libre
- le 3^{ème} bâtiment : une résidence seniors de 12 logements aidés et adaptés (7 logements de type PLS et 5 de type PLAI)
- le 4^{ème} bâtiment : 2 logements aidés (maisons jumelées) de type PLS

Après consultation des domaines, il est dès lors envisagé de céder au Groupe Boule via la SCCV Schweighouse Krautgarten société spécialement créée à cet effet :

- les parcelles section 50 n°51, 52, d'une surface cumulée de 10,35 ares au prix de 139 725 €,
- les parcelles section 50 n°154, 178, 240, section 51 n°320 ainsi qu'une partie de parcelle section 51 n°273 d'une surface cumulée de 8,26 ares au prix de 66 080 €.

Soit un total global de 18,61 ares pour un prix total de 205 805 €.

L'acte notarié comportera notamment et spécifiquement les clauses suivantes :

- un pacte de préférence au profit de la commune en cas de revente du terrain,
- une obligation de maintenir l'affectation et répartition prévues dans l'autorisation d'urbanisme initiale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder les parcelles au prix de 205 805 € au profit du groupe Boule, dans les conditions ci-exposées,
- DECIDE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE le notaire choisi par le Groupe Boule de dresser l'acte de vente y relatif et missionner Maître RITTER, Notaire à Woerth, pour accompagner la commune dans la rédaction de l'acte ci-évoqué,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 22 voix

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Contre : 4 voix (Mme Barbier + 1 procuration de Mme Krauth-Hetzel, M. Fritzinger, M. Schweyer)
Abstentions : 1 (M. Christmann)
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 067-216704585-20240619-2024DEL_0043-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0044

N° de feuillet :

10. Présentation de la saison culturelle 2024/2025

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que ce point comporte deux volets :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

1. La saison culturelle 2024/2025

La saison culturelle 2024/2025 proposera une programmation axée en direction du jeune public, des scolaires et d'un public familial.

Cette saison culturelle se déploiera dans toute la commune, du Centre Culturel et Sportif « Robert Kaeufling » au site scolaire Marelle-Moulin.

La saison proposera 12 spectacles pour 23 représentations et 2 manifestations (festival « ça K'Artonne » et animations de Noël).

La programmation dédiée au milieu scolaire proposera 12 représentations dont 4 représentations bilingues.

À ce volet diffusion de spectacles vivants s'ajoute pour la saison, la mise en place d'ateliers d'arts plastiques pour les 6 – 7 ans associés à un parcours musées pour les petites vacances scolaires (Toussaint – Février – Printemps).

Ainsi qu'une résidence de création artistique dont l'objectif est de permettre à une compagnie locale professionnel de créer son spectacle tout en proposant des actions de sensibilisation et des initiatives visant à la formation et à la pratique des amateurs.

Le budget de la saison culturelle 2024/2025 est fixé à 86 000 € au titre de la programmation, à 18 500 € au titre du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO), service destinée aux employeurs qui emploient occasionnellement des intermittents du spectacle, soit un montant de 104 500 €.

2. Les tarifs municipaux de la culture

Les tarifs municipaux fixés par arrêté municipal suivants sont maintenus pour la saison 2024/2025 et s'élèvent pour mémoire à :

Spectacle Jeune Public	5 € tarif unique prévente	6 € tarif unique sur place
Spectacle Scolaire	2,50 € (gratuit pour les accompagnateurs)	
Spectacle Tout Public (humour, théâtre, musique) hors week-end festif de juillet et spectacles caritatifs	15 € tarif plein	

Les tarifs suivants ont été ajoutés ou supprimés :

Spectacle Jeune Public	Gratuit pour l'enfant ayant déjà assisté au spectacle en séance scolaire
Spectacle Tout Public (humour, théâtre, musique) hors week-end festif de juillet et spectacles caritatifs	Tarif réduit 10 € pour les abonnés (Relais Culturel de Haguenau - AMICALE CAH), pour les jeunes - 25 ans, par personne et par place en cas d'achat de 3 spectacles

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Atelier Culture numérique	90 € tarif enfant annuel	110 € tarif ado annuel
Ateliers arts plastiques (petites vacances scolaires)	10 € par atelier	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement de la saison culturelle,
- APPROUVE l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle 2024/2025 à hauteur de 104 500 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle 2024/2025,
- PREND acte des tarifs municipaux fixés par arrêté municipal pour la saison culturelle 2024/2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 067-216704585-20240619-2024DEL_0044-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0045

N° de feuillet :

11. Subvention école ABCM - transport piscine

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par la directrice de l'école ABCM Unseri Schuel pour une participation financière au transport

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Le montant total de la facture s'élève à 4 002 € et Monsieur EPPINGER propose de prendre en charge 70 % du coût du transport soit un montant de 2 801,40 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 2 801,40 € à l'école ABCM,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. SPECHT Philippe, the Mayor.

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Mme RITT Joëlle, the Secretary of the session.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0046

N° de feuillet :

12. Subvention Site scolaire Marelle-Moulin - classes vertes à Les Voivres (88) et à Neuwiller-les-Saverne (67)

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la directrice du Site scolaire Marelle-Moulin pour une participation financière aux projets :

- classe verte à « Les Voivres » (Vosges) qui a eu lieu du 11 au 15 mars 2024 et qui concerne 21 élèves de Schweighouse,
- classe verte à « Neuwiller-les-Saverne » qui a eu lieu du 11 au 15 mars 2024 et qui concerne 47 élèves de Schweighouse.

Il propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant de 945 € au titre de la classe verte à « Les Voivres » et un montant de 2 115 € au titre de la classe verte à « Neuwiller-lès-Saverne ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 945 € au Site scolaire Marelle-Moulin concernant le projet classe verte à « Les Voivres »,
- APPROUVE le versement de la somme de 2 115 € au Site scolaire Marelle-Moulin concernant le projet classe verte à « Neuwiller-lès-Saverne »,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0047

N° de feuillet :

13. Subvention à l'Association des Arts Martiaux de Schweighouse-sur-Moder

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que l'Association des Arts Martiaux de Schweighouse-sur-Moder accueillera le 22 juin 2024, Monsieur Angelo PARISI, champion olympique de judo au dojo de Schweighouse-sur-Moder.

Eu égard le caractère exceptionnel de cette présence, il est envisagé de verser 500 € à l'Association des Arts Martiaux de Schweighouse-sur-Moder concourant à l'organisation de cette venue.

Il est de plus envisagé de plus que le dojo précité porte le nom « Angelo PARISI ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 500 € à l'Association des Arts Martiaux de Schweighouse-sur-Moder,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0048

N° de feuillet :

14. Subvention d'investissement à l'AAPPMA

Sortie de M. Mickaël EPPINGER

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention d'investissement de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dans le cadre de leurs travaux d'amélioration énergétique du Club House et la réalisation d'un nouveau local de stockage.

Le montant total de ces travaux (factures acquittées à l'appui) s'élève à 24 489,33 € TTC.

Il est envisagé de subventionner :

- à hauteur de 30 % les travaux de menuiserie (changement des fenêtres et portes : coût 23 384,83 € TTC), soit 7 015,44 €,
- à hauteur de 15 % les travaux de réalisation d'un nouveau local de stockage et divers travaux (coût 1 104,50 € TTC), soit 165,67 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une subvention d'investissement globale de 7 181,11 € à l'AAPPMA de Schweighouse-sur-Moder.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Eppinger)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0049

N° de feuillet :

15. Subvention à l'Association Réseau d'Animation Intercommunale (RAI)

Madame Aurélie KREUTZBERGER, Conseillère municipale déléguée, informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal des Jeunes a participé à une sortie proposée par le RAI qui a eu lieu les

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

24 et 25 avril 2024. Cette sortie a pour but une rencontre entre les élus des CMJ du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Le coût du séjour est de 15 € par personne. Il y aura 5 jeunes du Conseil Municipal des Jeunes de Schweighouse-sur-Moder.

Il est envisagé de verser au RAI, une subvention de 75 € pour participer aux frais de déplacements ainsi qu'au frais de repas des participants ci-évoqués.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 75 € au RAI,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0050

N° de feuillet :

16. Rapport annuel du délégataire - Electricité

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le rapport annuel 2023 de l'Electricité doit être présenté en Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il indique que ce rapport annuel est disponible en Mairie pour consultation, et a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation du rapport annuel 2023 de l'Electricité de Strasbourg.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0051

N° de feuillet :

17. Rapport annuel du délégataire - GRDF (Gaz Réseau Distribution France)

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le rapport annuel 2023 de GRDF doit être présenté en Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il indique que ce rapport annuel est disponible en Mairie pour consultation, et a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation du rapport annuel 2023 de GRDF (Gaz Réseau Distribution France).

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuvième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0041

N° de feuillet :

7. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : modification des tarifs

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 qui réforme la fiscalité de l'affichage

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

publicitaire, ce dernier a, par délibérations en date des 29 mars 2010 et 4 juin 2014, instauré et fixé les montants de la TLPE qui se substitue à la taxe sur les emplacements publicitaires.

En outre, l'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Ces maximums sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (+ 4,8 % pour 2023).

Les tarifs maximaux de la TLPE s'élèvent dès lors à 24,40 € pour les enseignes et les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique) et 73,30 € pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique). Ces maximums sont doublés pour chaque fraction de superficie d'affichage supérieure.

Les tarifs fixés par délibération en date du 24 mai 2023 pour la première fraction de superficie d'affichage, s'élèvent à :

- 17,70 €/m² pour les enseignes ainsi que les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique)
- 53,10 €/m² pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique).

Il est dès lors envisagé de modifier les tarifs TLPE selon les modalités suivantes :

Enseignes	Tarifs
Inférieures à 7 m ²	Exonérées
7 m ² < Sup ≤ 12 m ²	18,60 € / m ²
12 m ² < Sup ≤ 50 m ²	37,10 € / m ²
Sup > 50 m ²	74,20 € / m ²

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numériques)	Tarifs
Superficie ≤ 50 m ²	18,60 € / m ²
Superficie > 50 m ²	37,10 € / m ²

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)	Tarifs
Superficie ≤ 50 m ²	55,70 € / m ²
Superficie > 50 m ²	111,20 € / m ²

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACTUALISE et FIXE les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 067-216704585-20240619-2024DEL_0041-DE